

Commune de CROLLES

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

CARTE DES ALEAS

Légende :

Inondations :

Inondations en pied de versant

Faible

Moyen

Fort

I'1

I'3

Zones marécageuses

M1

M2

Crués des torrents et des ruisseaux torrentiels

T1

T2

T3

Ravinements et ruissellements sur versant

V1

V2

V3

Mouvements de terrain :

Glissements de terrain

G3

Chutes de pierres et de blocs

P1

P2

P3



Merlon existant



Merlon à réhausser



Merlon à créer



Levée

Vu pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour.

Grenoble, le - 3 DEC. 2008

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général par intérim.

Michel CRECHET

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé et suffosion : voir encart au 1/25 000

..... Limite communale

Encart : SCAN EDR © IGN 01

Réalisation : RTM 38

Etabli le : Août 2008

Edition : Alp'Géorisques

Modifié le :

Echelle : 1/10000







Commune de CROLLES

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE (SUR FOND TOPOGRAPHIQUE)

Légende :

Niveau de contraintes *

-  Zones d'interdictions
-  Zones de projet possible sous maîtrise collective
-  Zones de contraintes faibles
-  Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

- I', i' : inondation en pied de versant
- M, m : zones marécageuses
- T, t1, t2 : crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
- V, v : ravinements et ruissellements sur versant
- G : glissements de terrain
- P, p0 : chutes de pierres
- f : suffosion

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

Vu pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour,

Grenoble, le - 3 DEC. 2009



Merlon existant




Merlon à réhausser



Merlon à créer



Levée

 Parcours hydraulique souterrain

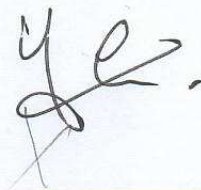
Réalisation : RTM 38

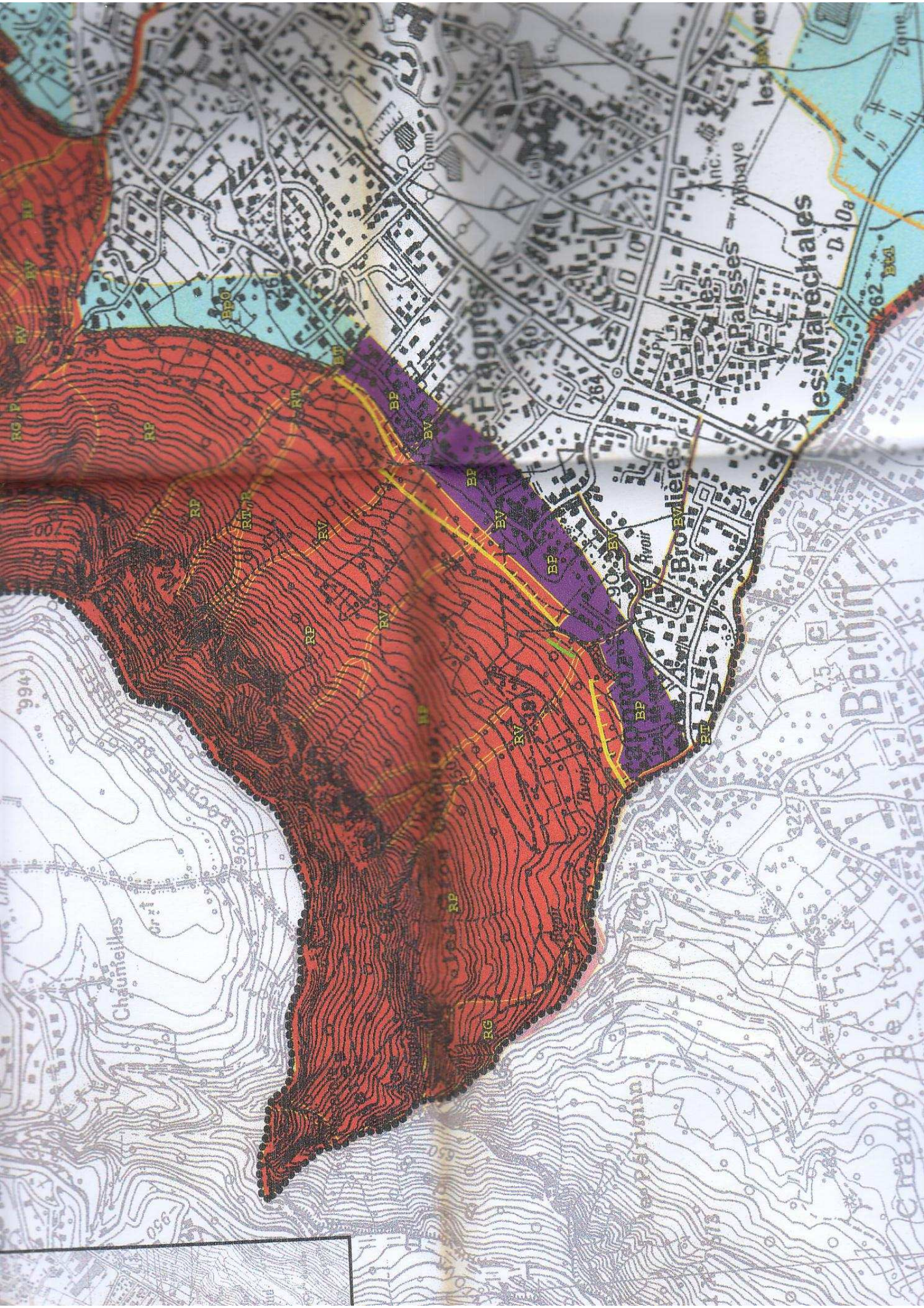
Etabli le : Août 2008

Édition : ALP'GEORISQUES

Modifié le :

Echelle : 1/10 000









Commune de CROLLES

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes *

	Zones d'interdictions
	Zones de projet possible sous maîtrise collective
	Zones de contraintes faibles
	Zones sans contrainte spécifique




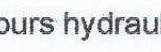
Nature du risque **


I', i'	: inondation en pied de versant
M, m	: zones marécageuses
T, t1, t2	: crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
V, v	: ravinements et ruissellements sur versant
G	: glissements de terrain
P, p0	: chutes de pierres
f	: suffosion

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

	Merlon existant
	Merlon à réhausser
	Merlon à créer
	Levée

 Parcours hydraulique souterrain

Vu pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le - 3 DEC. 2008

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général par intérim

Michel CRECHET

Réalisation : RTM 38

Etabli le : Août 2008

Echelle : 1/5 000

Edition : ALP'GEORISQUES

Modifié le :

